

Le Jeudi 5 novembre 2020 :  
Journée de lutte contre le Harcèlement scolaire

En France dans les écoles, collèges et lycées plus de douze millions d'élèves sont scolarisés. Si la plupart de ces étudiants voient leur scolarité heureuse et paisible, ce n'est pas le cas d'un enfant sur dix-sept.

Car malheureusement, plus de 700 000 élèves se font harceler chaque année. Sur ces 700 000 élèves plus d'un quart des adolescents ont pensé au suicide ce qui représente plus de 170 000 élèves !

Le harcèlement scolaire n'est qu'une forme de harcèlement parmi d'autres comme le harcèlement sexuel et le cyber-harcèlement. Ces trois catégories sont réparties en deux types : le harcèlement moral et le harcèlement physique.

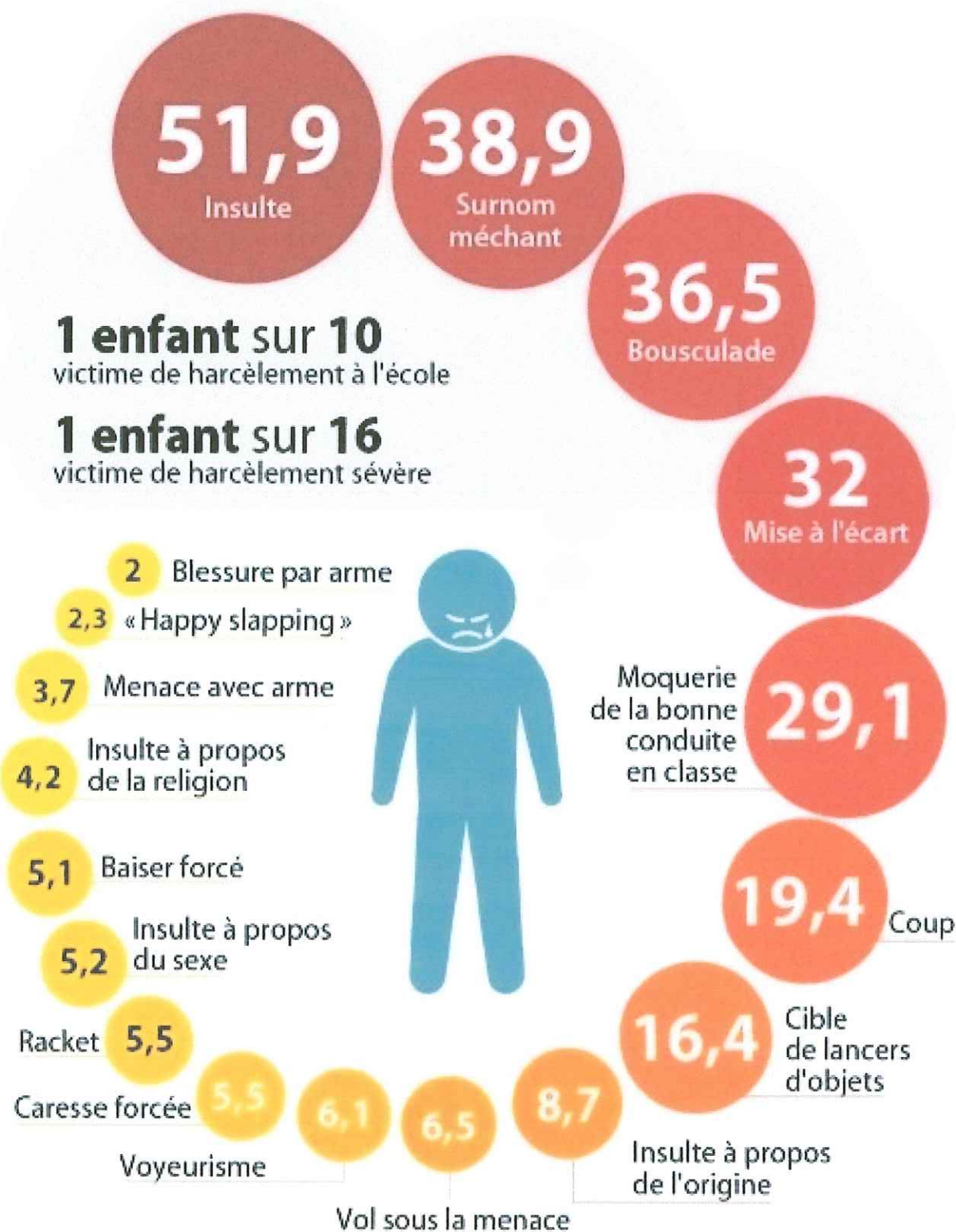
Contre le harcèlement, quel qu'il soit, la justice prévoit un an d'emprisonnement et 15 000 euros d'amendes sans compter les dommages et intérêts demandés par la victime.

**MAIS LE MEILLEUR MOYEN DE LUTTER  
C'EST D'EN PARLER !**

Guillem

# Le harcèlement à l'école

Proportion d'élèves qui déclarent avoir subi... (en %)



Source : Enquête nationale de victimation en milieu scolaire